

**République Française****SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°031/2023****Séance du 11 octobre 2023**

L'an deux mille vingt trois, et le onze octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 octobre 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme ORAND-GABRIEL, Mme CAMBET PETIT-JEAN,

Absents excusés : Mme MANE, Mme ZAJDNER, M. FARGES, Mme LIRON, M. JURADO

Absent non excusé :

Secrétaire : Mme ORAND-GABRIEL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	09
Nombre de procurations :	03

**OBJET : MEDIATHEQUE : CONVENTION POUR LES EXPOSITIONS**

Rapporteur : Madame FAUQUET

La médiathèque est un service culturel majeur dans le village. Afin de dynamiser le pôle culturel, la médiathèque est emmenée à louer ou à se faire prêter des expositions de quelques natures que ce soit.

Aussi, une convention est nécessaire afin d'en organiser les conditions de prêt et/ou de location d'une exposition.

La convention ci-annexée décrit précisément le contenu de l'exposition, les dates où elle sera visible ainsi que sa valeur estimée. La convention précise les droits et obligations de chacune des parties (le prêteur et l'organisateur), notamment l'engagement de la commune à ne pas céder l'exposition et les conditions d'assurance et de mise en place et de retrait du matériel.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 12 voix pour :

- D'approuver la mise en place de la convention ci-annexée
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions de prêt et / ou de location sous réserve que les crédits nécessaires soient inscrits au budget.



Saint-Dionisy, le 11 octobre 2023  
Le Maire,  
Jean-Christophe GREGOIRE